



# Ledouble

## INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

22, rue Garnier - 92200 Neuilly sur Seine

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

Ledouble SAS - 8, rue Halévy - 75009 PARIS  
Tél. 01 43 12 84 85 - E-mail [info@ledouble.fr](mailto:info@ledouble.fr)

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris  
Société par actions simplifiée au capital de 438 360 €  
RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023



Aux Associés,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IGEC - Institut de Gestion et d'Expertise Comptable relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### ➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérification des documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 21 février 2024

LEDOUBLE SAS

DocuSigned by:  
*Agnès Piniot*  
65099843B4B945F...

Agnès PINIOT

## Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Plaquette annuelle

SAS IGEC

Exercice clos le 30/09/2023

**SAS IGEC**

au capital de 46 000 €  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Exercice clos le 30/09/2023**

Comptes annuels

## Bilan Actif

ACTIF	30/09/2023			30/09/2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	564		564	3 196
Clients et comptes rattachés	0		0	0
Autres créances	1 742 153		1 742 153	1 093 301
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>1 742 718</i>		<i>1 742 718</i>	<i>1 096 497</i>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres	2 537 189		2 537 189	3 109 405
Disponibilités	9 441		9 441	199 997
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>2 546 630</i>		<i>2 546 630</i>	<i>3 309 402</i>
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 289 347</b>		<b>4 289 347</b>	<b>4 405 899</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 289 347</b>		<b>4 289 347</b>	<b>4 405 899</b>

(1) dont droit au bail : 0

(2) dont part à moins d'un an : 0

(3) dont part à plus d'un an : 0

## Bilan Passif

PASSIF	30/09/2023	30/09/2022
Capital social ou individuel Dont versé : 46 000	46 000	46 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 600	4 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 317 975	2 313 058
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>596 351</b>	<b>1 004 916</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>3 964 926</i>	<i>3 368 575</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 964 926</b>	<b>3 368 575</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	17 780	
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>17 780</b>	
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	256	378
Emprunts et dettes financières divers		604 314
<i>Total dettes financières</i>	<i>256</i>	<i>604 691</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 535	5 967
Dettes fiscales et sociales	3 611	8 723
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>7 146</i>	<i>14 690</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	299 240	417 943
<i>Total dettes diverses</i>	<i>299 240</i>	<i>417 943</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>306 641</b>	<b>1 037 324</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 289 347</b>	<b>4 405 899</b>

## Compte de résultat

	30/09/2023			30/09/2022
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services				
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)			1	2
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			10 349	9 587
<i>Total charges externes</i>			<i>10 349</i>	<i>9 587</i>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>13 743</b>	<b>12 206</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
<i>Total charges de personnel</i>				
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 780	
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>17 780</i>	
<b>Autres charges (12)</b>			<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>41 873</b>	<b>21 793</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-41 872</b>	<b>-21 790</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			406 339	397 251
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			31 179	1 004
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			354 445	876 181
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>791 963</b>	<b>1 274 435</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			83 120	27 206
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>			<b>83 120</b>	<b>27 206</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>708 843</b>	<b>1 247 229</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>			<b>666 970</b>	<b>1 225 438</b>

## Compte de résultat (Suite)

	30/09/2023	30/09/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	70 619	220 522
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>791 964</b>	<b>1 274 437</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>195 613</b>	<b>269 521</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>596 351</b>	<b>1 004 916</b>

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

437 518

398 254

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

72 295

13 210

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

SAS IGEC

Exercice clos le 30/09/2023

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IGEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 4 289 347 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 596 351 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Valeurs mobilières de placement (VMP)

---

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque de valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les VMP sont constituées d'actions de la société mère.

### Provisions

---

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment : les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 742 153 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
<b>Total actif immobilisé</b>			
<b>Actif circulant</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	564	564	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	18 271	18 271	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	1 723 883	1 723 883	
Débiteurs divers			
<b>Total actif circulant</b>	<b>1 742 717</b>	<b>1 742 717</b>	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1 742 717</b>	<b>1 742 717</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

SAS IGEC

Exercice clos le 30/09/2023

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 46 000 Euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 46 Euros.

	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	46 000			46 000	46
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
<b>Total</b>					

## Provisions

## Tableau des provisions

Nature des provisions	Montant au 30/09/2022	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions			Montant au 30/09/2023
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges		17 780				17 780
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>17 780</b>				<b>17 780</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 780</b>				<b>17 780</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		17 780				
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						

**Dettes****Etat des dettes**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi à + de un an	256	256		
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 535	3 535		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 611	3 611		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	299 240	299 240		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>306 641</b>	<b>306 641</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

**Charges à payer**

Nature des charges	Montant
FRS FACT.NON PARVENUES	2 894
DEMANDES D'ACOMPTES FOURNISSEURS	564
FRS FNP INTERCO GT	52
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	3 611
INT.COURUS A PAYER	256
<b>Total général</b>	<b>7 376</b>

## Note sur le compte de résultat

### Résultat et impôts sur les bénéfices

#### *Incidence des évaluations fiscales dérogatoires*

	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	596 351
+ Impôts sur les bénéfices	70 619
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>666 970</b>
<b>Variation des provisions réglementées</b>	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>666 970</b>

#### *Ventilation de l'impôt*

Ventilation	30/09/2023				
	Résultat avant report déficiaire	Report déficiaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	666 970		666 970	70 619	596 351
Résultat exceptionnel					
Résultat comptable (hors participation)					
Participation des salariés					
Créances d'impôt					
<b>Total avant impôt</b>	<b>666 970</b>		<b>666 970</b>	<b>70 619</b>	<b>596 351</b>

## Impôts sur les bénéficiaires - Intégration fiscale

---

Depuis l'exercice ouvert au 01/10/2005, la société SAS IGEC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GRANT THORNTON & ASSOCIES.

### **Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés**

La société Grant Thornton & Associés est la tête de groupe d'intégration fiscale.

Le groupe fiscal est composé pour l'exercice 2022/2023 de :

- Grant Thornton & Associés
- Grant Thornton
- Grant Thornton Executive
- IGEC
- Grant Thornton Corporate Finance
- AEG Finances
- Tuillet Audit
- Grant Thornton Conseil
- Grant Thornton Audit
- Comptaplus
- Primum Non Nocere

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale (correspondant à la différence entre l'impôt payé par le groupe et la somme des impôts individuels) est imputable à la société Grant Thornton & Associés, société tête de groupe. Une économie d'impôt peut être constatée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires.

L'impôt se présente comme suit :

Impôt sur les sociétés du groupe fiscal au titre de l'exercice : 2 248 242 Euro  
Intégration fiscale - charge : 6 190 Euro

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt qu'aurait supporté la société se monte à 70 619 Euro.

Pas de déficit reportable.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

## Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

---

Dénomination sociale : GRANT THORNTON & ASSOCIES

Forme : SAS

SIREN : 440726289

Au capital de : 26 714 940 Euro

Adresse du siège social :

29 Rue du Pont

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC  
Société par Actions Simplifiée  
d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes  
au capital de 46 000 euros  
Siège social : 22 rue Garnier 92200 Neuilly-sur-Seine  
662 000 512 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 6 MARS 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 596 351,34 euros, décide de l'affecter comme suit :

*. En totalité au poste « Autres réserves »* *596 351,34 €*

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 3 964 926 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Robert Dambo

Représentant de la société Grant Thornton & Associés, Présidente

